

Renforcer la maîtrise d'ouvrage locale

La compétence de l'assainissement non collectif à Mayotte et les difficultés de son exercice

Ali Ben Moussa, Maire de la commune de Brandélé

Contexte décentralisation

- Compétence de l'eau et l'assainissement revient aux communes
- A Mayotte, transfert de la compétence eau et **assainissement collectif** à l'échelle de l'île
- L'assainissement non collectif reste à la charge des communes



Un engagement politique

- Elu sur la base d'un programme pour répondre aux problèmes des habitants
- Responsabilité vis-à-vis des électeurs
- Objectifs à atteindre pour développer la commune de Bandréle au terme du mandat

Traduction opérationnelle

- Organisation du service en adéquation avec les moyens humains et matériels (organigramme)
- Etat des lieux des forces et faiblesses de la commune
- Mais avec des moyens financiers limités

Cas particulier d'Hamouro

- Une plage interdite à la baignage pour des raisons sanitaires
- Village le plus pauvre de France
- Village non prioritaire dans le développement de Mayotte

Impulsion du maitre d'ouvrage

- Concertation avec les autorités et les associations
 - Mobilisation de nouveaux partenaires techniques et notamment ceux de la coopération
 - Mobilisation des partenaires financiers pour trouver des solutions
- Un projet pilote en cours de finalisation





